

ARRÊTÉ N° 2024_302

PORTANT SUR LA FERMETURE PROVISOIRE DE LA TRÈS GRANDE CRÈCHE COLLECTIVE DÉPARTEMENTALE "YVETTE LUNDY", SISE 12/18 RUE BERNARD ET MAZOYER, 93300 AUBERVILLIERS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le Code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du ministère des solidarités et de la santé du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu l'arrêté du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2011-558 du 23 juin 2011 portant sur la transformation de la crèche collective départementale « Bernard et Mazoyer » en multi-accueil collectif et sur la diminution de la capacité d'accueil sise 12/18 rue Bernard et Mazoyer, 93300 Aubervilliers ;

Vu l'attestation du service de protection maternelle et infantile du 25 août 2023 concernant le changement de nom de la grande crèche départementale « Bernard et Mazoyer », renommée « Yvette Lundy » sise 12/18 rue Bernard et Mazoyer ;

Vu le courriel du service des crèches départementales du 9 juillet 2024 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La très grande crèche collective « Yvette Lundy », sise 12/18 rue Bernard et Mazoyer, 93300 Aubervilliers est fermée provisoirement à compter du 8 juillet 2024.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le